

Nouvelle Recommandation d'audit 30, assortie d'un plus grand nombre de modèles de textes sur les audits réalisés selon la loi sur la fusion

La nouvelle Recommandation d'audit (RA) 30 intitulée «[Audit selon la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine \(loi sur la fusion; LFus\)](#)» remplace la recommandation d'audit du même nom (RA) 800-1 et s'applique aux audits régis par la loi sur la fusion qui seront réalisés après le 31 décembre 2015. Il est toutefois possible de l'appliquer avant cette date. La liste des modèles de textes qui y sont contenus a été élargie et la Recommandation a été complétée par un chapitre consacré à l'audit de bilans intermédiaires. La RA 30 a été coordonnée avec les registres du commerce de Zurich, St-Gall et Genève. Elle est disponible en français et en allemand sur notre site Internet à la rubrique Expertise professionnelle / Publications professionnelles / Recommandations d'audit (RA). Suite à la publication de la RA 30, EXPERTsuisse propose un séminaire le 10 décembre 2015 en Suisse romande, lors duquel seront expliquées les principales modifications apportées par rapport à la RA 800-1. N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant au séminaire sous [calendrier de la formation continue](#).